



HAL
open science

La frontière rapprochée. La société vénitienne au temps de la ligue de Cambrai (1508-1516)

Claire Judde de Larivière

► To cite this version:

Claire Judde de Larivière. La frontière rapprochée. La société vénitienne au temps de la ligue de Cambrai (1508-1516). Michel Bertrand et Natividad Planas. Les sociétés de frontière de la Méditerranée à l'Atlantique (XVIe-XVIIIe siècle), Casa de Velázquez, pp.125-137, 2011. halshs-00962311

HAL Id: halshs-00962311

<https://shs.hal.science/halshs-00962311>

Submitted on 15 Sep 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« La frontière rapprochée. La société vénitienne au temps de la ligue de Cambrai (1508-1516) », *Les sociétés de frontière de la Méditerranée à l'Atlantique (XVIe-XVIIIe siècle)*, Michel Bertrand et Natividad Planas dir., Madrid, Casa de Velázquez, 2011, p. 125-137.

La société vénitienne à la fin du Moyen Âge n'est pas traditionnellement considérée comme une société de frontière. La cité-État apparaît au contraire, dans les études qui lui sont consacrées, comme un ensemble cohérent et unique, isolé des territoires voisins par une frontière infranchissable : les eaux saumâtres de la lagune. Jusqu'à la construction tardive, au XIX^e siècle, du pont de la Liberté reliant la cité à la Terre ferme – l'arrière-pays vénitien – et depuis ses origines au VI^e siècle, la ville jouit d'une situation géographique exceptionnelle. La particularité du site compte ainsi pour beaucoup dans la spécificité de l'histoire vénitienne, aux caractéristiques originales de la société, à ses structures politiques et économiques.

Le choix du cas vénitien pour aborder l'étude des sociétés de frontière peut donc sembler paradoxal. Néanmoins, si Venise n'est pas, *a priori*, définie comme une société de frontière, certains moments de son histoire en font un objet d'étude pertinent dans ce domaine. Ainsi en est-il des années 1508-1516, au moment des guerres d'Italie et de la ligue de Cambrai, où la ville et son territoire furent la cible des coalisés européens. La lagune se retrouva menacée, circonscrite par une frontière resserrée et rapprochée, les troupes ennemies campant à plusieurs reprises aux portes de la ville. Les événements de ces années furent le moteur d'un déplacement et rapprochement de frontière, à la suite desquels Venise assumait temporairement toutes les caractéristiques d'une « société de frontière ».

Dans ce contexte, il devient particulièrement intéressant de s'interroger sur les évolutions et les transformations sociales induites par un tel bouleversement. En effet, la société vénitienne de la fin du Moyen Âge est considérée par les historiens comme un modèle de stabilité. À l'inverse de nombreuses cités italiennes, il n'y eut à Venise ni coup d'État, ni révoltes populaires de grande ampleur. Aucune rupture majeure ne remit en question les fondements du gouvernement patricien. La stabilité de la société et des institutions de la Sérénissime invite donc à s'interroger sur les caractéristiques propres du lien social, sur les moyens et les formes de cet équilibre, en particulier dans le contexte de destabilisation provoqué par le rapprochement de la frontière.

Il s'agira ici de considérer les interactions sociales et politiques et les éventuels conflits provoqués par les événements des années 1508-1516. Furent-ils l'occasion d'un renforcement des solidarités internes, comme c'est souvent le cas durant des périodes de forte instabilité ? Constate-t-on un phénomène d'« union sacrée » face à la menace des troupes coalisées ou une permanence des antagonismes au sein de la société ? Le cas vénitien permettra ainsi de mettre à l'épreuve des sources la question des conflits et du lien social dans les sociétés de frontières.

Dans un premier temps, il conviendra de s'interroger sur la définition de la frontière vénitienne à la fin du Moyen Âge. Puis nous voudrions revenir sur les événements des années 1508-1516 et la guerre de la ligue de Cambrai. L'utilisation des chroniques de l'époque permettra en particulier de nous concentrer sur la perception qu'eurent les Vénitiens de ces événements. Dès lors, il s'agira d'étudier les conséquences du déplacement, rapprochement et renforcement de la frontière vénitienne, et de déterminer les types de conflits qui furent provoqués par de tels événements. Enfin, quelle lumière ces conflits temporaires et circonstanciés apportent-ils sur la nature du lien social à Venise ? C'est sur cette question que nous voudrions conclure.

La frontière vénitienne

Les recherches récemment consacrées aux sociétés de frontière, en particulier pour l'époque médiévale, en particulier dans les cas espagnol et britannique, ont ouvert de nombreuses discussions sur le caractère spécifique de ce type de société¹. Sans revenir ici sur les enjeux historiographiques des débats, ni sur les caractéristiques que l'on pourrait attribuer à ces sociétés, retenons leur caractère multiforme. En raison de la grande variété de modèles disponibles, il serait inutile de chercher à établir un idéal-type de cette configuration sociale. Souvent construites dans la confrontation avec l'autre, elles généraient des identités complexes et multiples, définies par une relation dialectique entre ressemblance et opposition.

Le territoire italien n'a pas toujours trouvé sa place dans cette thématique de recherche. Les travaux consacrés aux États de l'Italie du centre et du nord à la fin du Moyen Âge se sont davantage inspirés de réflexions en termes de territoire, et de centre et périphérie². En effet, le développement des *contadi* autour des cités avait donné à l'espace italien une configuration particulière dont découlait une définition spécifique de la frontière. Ainsi, si la frontière peut généralement être considérée comme « la périphérie de deux ou plusieurs formations politiques »³, la question est souvent plus complexe dans le cas italien. Les territoires soumis par les villes telles que Florence, Venise ou Gênes et devenus sujets de la capitale mettaient à distance la frontière. En terme de droit et de pouvoir, ils ne pouvaient être considérés comme équivalents au territoire de la capitale. Néanmoins, leur inclusion dans un *Stato* leur garantissait des droits et des privilèges.

À Venise, la lagune constituait, à l'origine, le *contado*, et par conséquent la première frontière autour de la ville, la protégeant d'attaques tant terrestres que maritimes : à l'ouest et au nord, Venise se défendait ainsi d'éventuelles incursions venues des territoires italiens ; au sud et à l'est, les *lidi* fermant la lagune étaient autant de barrières naturelles contre les dangers de l'Adriatique. La particularité de ce site constitue l'un des fondements du mythe de Venise : Vénus née des eaux calmes du nord de l'Adriatique, vierge immaculée et protégée par sa lagune, unique rempart contre les menaces de la mer. Les chroniqueurs médiévaux ont fait de cette rhétorique l'un des *topos* de la mythologie vénitienne. Déjà Cassiodore au VI^e siècle évoquait ces habitants, « oiseaux de mer, vivant sur l'eau ou sur la terre », qui attachaient leur navire au mur comme on attache un cheval. À sa suite, chroniqueurs, gouvernants, stratèges et diplomates n'avaient cessé de faire de cette image d'une ville sans murailles mais néanmoins immune, l'un des thèmes récurrents de l'histoire de la Sérénissime. La lagune, réputée infranchissable, protégeait Venise et ses habitants, ce qui expliquerait en partie, selon de nombreux historiens, la constance et la stabilité de la société vénitienne.

Au début du XVI^e siècle, une telle image perdurait et constituait une figure rhétorique de référence dans les discours politiques. Venise n'avait jamais été directement attaquée, envahie, mise en péril par des troupes étrangères. Les seules menaces véritables dataient de la fin du XIV^e siècle, lorsque les Génois, au moment de la guerre de Chioggia en 1378-1381, étaient parvenus à atteindre le sud de la lagune. L'événement avait longtemps marqué les mémoires, incarnant le parangon des dangers potentiels que devait redouter Venise. En octobre 1513, au moment de la guerre de la ligue de Cambrai, quand la lagune fut à nouveau menacée, le chroniqueur Marino Sanudo compara la situation à ce qu'il était advenu lorsque les « Hongrois [alliés des Génois] incendièrent la ville de Mestre », la cité de Terre ferme la plus proche de Venise⁴.

¹ Pour l'époque médiévale, voir en particulier GOODMAN, TUCK (éd.), *War and Border societies ; Las sociedades de frontera* ; BARTLETT, MACKAY (éds.), *Medieval Frontier Societies*.

² FASANO GUARINI, « Center and Periphery ».

³ BURESI, *La Frontière*, p. 25.

⁴ SANUDO, *I Diarii*, vol. 17, col. 116-117, 2 octobre 1513.

La lagune constituait donc une frontière qui, comme souvent à l'époque médiévale, ne s'incarnait pas dans une ligne, mais dans un espace vaste, une région à part entière. Les îles telles que Murano, Torcello, Burano faisaient de la lagune un espace habité, et non pas seulement un *no man's land*. Cette muraille liquide était perçue par les habitants comme une défense plus sûre, voire inviolable, qui avait protégé Venise dès les origines et rendu superflue l'édification de remparts, fait exceptionnel pour une ville médiévale. La lagune n'était pas pour autant une simple « frontière naturelle », mais bien également un construit historique. Infranchissable pour qui aurait voulu attaquer la ville, elle restait néanmoins perméable aux incessants trafics entre Venise et la Terre ferme, aux traversées continues des barques, chalands, et navires approvisionnant la cité en matière première et assurant le commerce des produits manufacturés élaborés par les industries vénitiennes.

Espace insulaire protégé par les eaux, Venise était aussi et avant tout la capitale d'un État. Le *Stato da mar* avait été progressivement constitué à la suite de la Quatrième Croisade en 1204 : les colonies vénitiennes en mer Egée étaient autant de territoires qui formaient un « Empire ». Puis en Italie, à partir de la fin du XIV^e siècle, avec la conquête de Trévise, puis celle des villes de Vénétie entre 1404 et 1406, Venise était devenue la capitale d'un vaste État territorial.

Ce territoire garantissait une protection renforcée contre des ennemis potentiels venus de l'extérieur. Il constituait une seconde frontière, similaire aux *contadi* entourant les autres cités-États italiennes, vaste zone tampon entre l'espace originel de Venise, la lagune, et le monde extérieur. Les territoires soumis intégrèrent alors l'État vénitien, même si chaque région maintenait une relative autonomie, liée à ses traditions propres, et déterminée en partie par le degré d'autorité revendiqué par les noblesses locales. La Terre ferme était un ensemble disparate, incluant d'une part les grandes villes jadis indépendantes telles que Padoue, Vicence, Vérone, Brescia et Bergame ; d'autre part, de larges zones rurales dominées par des seigneurs, comme par exemple le Frioul ou le Veronese ; enfin, des centaines de villages et de petites villes rurales, éparpillés sur l'ensemble du territoire, et qui conservaient des privilèges ou des statuts communaux. Ce *Stato da terraferma* représentait donc un moyen de mettre à distance et de renforcer la frontière vénitienne. La conquête avait eu lieu quelques années après la guerre de Chioggia et la tragédie qu'avait représentée pour Venise l'attaque génoise de la lagune. Celle-ci avait agi comme un révélateur de la fragilité des défenses vénitiennes et la conquête avait été en partie déclenchée par une volonté de mettre à distance la frontière du voisinage direct de la capitale.

À l'image des autres cités-États italiennes de la fin du Moyen Âge, Venise était donc protégée par un système de frontière multiple, relativement caractéristique, constituée de lignes successives : celle qui entourait la ville-capitale d'abord, murailles médiévales dans le cas de Florence par exemple, eaux de la lagune dans celui de Venise ; puis la frontière constituée par le *contado* dans le cas des cités toscanes ou lombardes, *Terra ferma* dans le cas vénitien ; enfin, la frontière proprement dite, le *limes*, la ligne de séparation entre les territoires sous domination vénitienne et les autres États italiens.

Sans doute pourrait-on donc conclure que Venise elle-même n'était pas à proprement parler une société de frontière, puisqu'elle était un espace retranché derrière plusieurs frontières protectrices, qui s'étaient élargies et éloignées avec les siècles et qui faisaient de la Sérénissime un espace toujours mieux défendu contre d'éventuelles menaces extérieures.

La ligue de Cambrai : le rapprochement de frontière

En 1508, la ligue de Cambrai remit profondément en cause ce système défensif qui ne suffit plus à protéger la ville et la lagune désormais menacées par les troupes étrangères. Ainsi, entre 1508 et 1516, entre la constitution de la ligue et la date de la signature du concordat de Bologne, Venise fit face à de nombreuses et violentes attaques des coalisés

bientôt menées par le pape Jules II⁵. Ces années virent l’alternance de conflits et de trêves, de phases plus favorables aux troupes vénitiennes, de moments critiques et de défaites retentissantes, durant lesquels les villes de Vénétie et de Lombardie furent disputées par les deux camps ennemis.

Le 14 mai 1509, les coalisés l’emportèrent contre l’armée de Venise à Agnadello, à quelques kilomètres de Bergame. Les jours suivants, toute la Terre ferme vénitienne fut perdue. De nombreuses villes sous domination vénitienne se rebellèrent contre la tutelle de la capitale, sous l’influence des noblesses locales bien souvent hostiles au pouvoir centralisateur de Venise qui tendait à nier leur hégémonie. Les années qui suivirent furent marquées par une progressive reconquête de ces territoires et une situation plus favorable pour la Sérénissime. Néanmoins, l’année 1513 marqua une nouvelle étape dans la progression des coalisés, qui se réemparèrent d’une grande part de la Terre ferme. Cette année-là, Mestre fut prise et brûlée. Enfin, le printemps 1516 vit les derniers efforts de Venise pour reconquérir ses territoires couronnés de succès, avec la signature, le 18 août 1516, du concordat de Bologne.

Les événements des années 1508-1516 marquèrent donc une rupture, en particulier dans la perception du danger et de la menace par les populations de la lagune. La conquête par les ennemis d’une grande partie des territoires de Terre ferme plaça la lagune dans une situation de danger immédiat. La frontière du territoire vénitien était désormais aux portes de la lagune. En 1513 en particulier, lorsque les troupes ennemies se réemparèrent des territoires et qu’elles dévastèrent Mestre, les habitants de la lagune purent faire l’expérience directe et « sensorielle » de la guerre. Les documents révèlent combien ce rapprochement géographique était perceptible dans la ville.

D’une part, les nouvelles circulaient rapidement à Venise⁶. Si l’abondance d’information était bien une constante dans le dispositif politique vénitien, les années de guerre virent un renforcement dans ce dispositif. Plus les troupes étrangères se rapprochaient, et plus les nouvelles de leur avancée parvenaient rapidement à Venise⁷. De nombreux réseaux étaient activés pour informer les institutions et les gouvernants de la menace imminente⁸. En septembre 1513, par exemple, les ennemis avaient atteint les rives de la Brenta, et la nouvelle parvint par le biais de bateliers, *barcaruoli*, en provenance de Padoue⁹. Une fois arrivés à Mestre, il leur suffisait de traverser la lagune pour venir informer la ville toute entière de la réalité de la menace.

Dès lors, la violence de la guerre devenait directement perceptible à Venise. Le rapprochement géographique de la frontière était manifeste. Dans sa chronique, Marino Sanudo rendit compte avec émotion de l’expérience qu’il était en train de faire de la guerre. La proximité des combats rendait la menace réelle et la perception du danger d’autant plus grande. À la fin du mois de septembre 1513, du haut du campanile, il découvrit la Terre ferme en feu¹⁰. À quelques kilomètres de Venise, les maisons de Mestre et Marghera, deux villes aux avant-postes de la capitale, avaient été brûlées par l’ennemi¹¹. En octobre, le chroniqueur raconta comment, depuis Venise et le campanile de San Zulian, il put à nouveau observer avec effroi la Terre ferme en flammes¹². Un petit groupe de Vénitiens s’embarqua également

⁵ La ligue de Cambrai fut signée en décembre 1508 par Louis XII, Maximilien et Ferdinand II d’Aragon. En mars 1509, Jules II rejoint les coalisés. GILBERT, « Venice in the Crisis » ; MALLETT, « Venezia e la politica » ; voir également DALLA SANTA, *La lega di Cambrai*.

⁶ DE VIVO, *Information*.

⁷ Voir les lettres du marchand Martino Merlini dans DALLA SANTA, « Commerci » ; voir également plusieurs mentions dans SANUDO, *I Diarii*, vol. 9, col. 1, 1^{er} août 1509 ; col. 11 ; col. 32 ; col. 49.

⁸ SANUDO, *I Diarii*, vol. 9, col. 331, novembre 1509.

⁹ SANUDO, *I Diarii*, vol. 17, col. 99, 29 septembre 1513.

¹⁰ SANUDO, *I Diarii*, vol. 17, col. 102, 29 septembre 1513.

¹¹ SANUDO, *I Diarii*, vol. 17, col. 108, 30 septembre 1513.

¹² SANUDO, *I Diarii*, vol. 17, col. 113, 1^{er} octobre 1513.

afin de traverser la lagune pour aller constater directement les conséquences des combats¹³. Plusieurs semaines d'affilée, entre septembre et octobre 1513, les Vénitiens perçurent les dangers de la guerre, entendirent les coups de canon portés à quelques kilomètres de la ville, virent les flammes et la fumée qui symbolisaient la violence de l'attaque¹⁴.

Cette perception sensorielle de la guerre, phénomène inédit pour des Vénitiens habitués à la protection naturelle de la lagune, apparaît bien comme une conséquence du rapprochement de la frontière. Cette proximité faisait des habitants de la ville les témoins directs des événements, comme dans toute société de frontière, où le contact est permanent avec l'autre, en temps de paix comme en temps de guerre. Le voisin, l'ennemi ou l'allié, est là : on le voit, on l'entend, on perçoit sa présence parfois menaçante. Et en effet, le péril était perceptible et perçu par tous, ce qui ne manqua pas d'ébranler les fondements de la société vénitienne.

Conflits et tensions au sein de la société vénitienne

Durant ces quelques années qui virent la cité de Venise et ses habitants expérimenter une relation nouvelle avec la frontière, plus proche et menaçante, se pose la question de la stabilité de la société, du renforcement ou non des solidarités internes. En effet, la société vénitienne dut réagir à ces menaces, et on peut se demander s'il y eut une atténuation des conflits. Plusieurs phénomènes et événements complémentaires permettent d'envisager les dynamiques sociales durant cette période et trois d'entre eux serviront de point d'appui à notre raisonnement : l'arrivée des populations de Terre ferme à Venise cherchant refuge dans la lagune, la politique vénitienne vis-à-vis des juifs et l'institution du ghetto, et enfin la mise en vente d'offices et de charges publics.

Tout d'abord, l'une des conséquences les plus marquantes du rapprochement de la frontière fut l'arrivée dans la lagune des habitants des provinces vénètes et lombardes sous domination vénitienne¹⁵. En effet, l'avancée des troupes ennemies entraîna la fuite des habitants de Terre ferme, qui cherchèrent la protection de Venise en se rapprochant toujours plus de la cité. Réfugiés dans des zones proches de la lagune, en particulier à Mestre, ces populations furent amenées à la franchir afin de se réfugier dans la capitale. De nombreux documents de l'époque insistent sur l'arrivée en masse, dans la cité, de ces familles de paysans¹⁶.

La présence des populations de Terre ferme dans la capitale de l'État vénitien n'était pas en soi un phénomène nouveau. Avec l'expansion manufacturière et industrielle, en particulier à partir du XIV^e siècle, la main d'œuvre non qualifiée était bien souvent recrutée parmi les populations italiennes. En outre, des artisans plus qualifiés trouvaient également à Venise un espace propice pour le développement de leurs activités. Certaines communautés italiennes, tels que les Bergamasques ou les Lucquois résidaient dans la lagune de façon stable¹⁷. Néanmoins, au début du XVI^e siècle, au moment de la guerre de la ligue de Cambrai, l'arrivée des populations de Terre ferme changea de nature puisque le flux devint massif, même si temporaire. À en croire les documents de l'époque, les places et les rues de Venise furent rapidement envahies par des familles, hommes, femmes et enfants s'installant dans les espaces publics de la ville dans l'attente d'une situation meilleure. La présence à l'intérieur de

¹³ SANUDO, *I Diarii*, vol. 17, col. 121, 2 octobre 1513.

¹⁴ SANUDO, *I Diarii*, vol. 17, col. 108, 30 septembre 1513 ; col. 116-117, 2 octobre 1513.

¹⁵ SANUDO, *I Diarii*, vol. 9, col. 44, 10 août 1509 ; vol. 17, col. 94, 27 septembre 1513 ; col. 99, 29 septembre 15 ; col. 112, 1^{er} octobre 1513.

¹⁶ Voir par exemple Archivio di Stato di Venezia, ci-après ASV, *Senato, Terra*, reg. 16, fol. 130 ; *Dieci savi alle decime in Rialto, busta 34*, S. Geremia, 1514, déclaration de Marco Fuzier qui loue à Cannaregio des maisons à des « *forestieri fuzidi da Treviso* ».

¹⁷ MOLÀ, *La comunità* ; MOLÀ, MUELLER, « Essere straniero » ; ROMANO, *Housecraft and Statecraft*, p. 118 et suiv.

la lagune de ces populations sujettes renforçait l'impression que la frontière était désormais aux portes de Venise, à l'orée de cette lagune réputée infranchissable.

L'accueil réservé aux réfugiés fut relativement favorable. Les sentiments de pitié et de nécessaire « solidarité » l'emportèrent sur le rejet et la critique. Les termes visant à désigner ces « réfugiés » étaient à ce titre révélateurs. Les chroniqueurs Marino Sanudo et Girolamo Priuli, de même que les décrets officiels dont nous disposons, font mention de paysans (*contadini*), de *poveri rustici*, de *villani fidelissimi*¹⁸. Ces termes et adjectifs insistaient donc sur la précarité de leur situation, pauvres gens qui parvenaient à Venise sans aucune ressource¹⁹. En outre, en les qualifiant de « paysan », les Vénitiens révélaient leur perception en creux de populations dotées, à leurs yeux, d'une « anti-identité ». Au statut citoyen des habitants de Venise, voire de citoyen pour les plus riches d'entre eux, s'opposait donc un non-statut de paysan, sans que cette dichotomie ne provoque pourtant rejet ou hostilité, du moins de façon généralisée et officielle.

Un facteur important entrait toutefois en considération dans la perception que les Vénitiens avaient de la présence de ces populations réfugiées : celui de la fidélité que celles-ci avaient exprimée et manifestée lors de l'avancée des troupes des coalisés. Depuis le XV^e siècle et la conquête de la Terre ferme, la fidélité des sujets et leur soumission à la capitale fondaient le discours politique²⁰. En effet, avant la conquête, les populations étaient sous la domination d'élites locales avec lesquelles ils entretenaient des relations de soumission politique et économique. Venise se surajouta à ce dispositif, en instaurant un degré supplémentaire d'autorité, mais les noblesses locales ne parvinrent jamais à acquérir un statut équivalent à celui de la noblesse de la capitale, et devinrent donc de ce fait soumises à celle-ci. La hiérarchie se complexifiait donc et une nouvelle autorité pouvait désormais être invoquée en cas de conflits. Les communautés rurales n'y manquèrent pas et c'est ainsi que progressivement, s'accrut l'hostilité entre noblesses locales et noblesse vénitienne.

Durant la guerre, les premières firent donc rapidement le choix de l'envahisseur. De nombreux nobles de Terre ferme soutinrent l'offensive des troupes étrangères, ce qui leur valut procès et jugements à Venise, une fois la guerre terminée. Pour les populations rurales, et les *popolani* des villes soumises, la guerre fut l'occasion de manifester leur attachement à la capitale et leur préférence pour la classe gouvernante vénitienne. Dans cette configuration politique curieuse, les paysans affirmèrent leur fidélité absolue à la capitale. Ainsi les chroniqueurs se délectaient-ils du récit de ces troupes impériales ou françaises face à des foules paysannes les accueillant aux cris de « Marco ! Marco ! »²¹ Cet attachement à la République, cette expression d'une fidélité « sincère » et revendiquée ont sans aucun contribué à la réaction plutôt favorable des gouvernants – et par voie de conséquence des populations vénitiennes – face à l'afflux des populations de Terre ferme dans la capitale. Dans ce domaine, on ne perçoit donc guère de tensions spécifiques et on serait tenté de conclure au maintien voire au renforcement de liens forts au sein de la société.

Il en fut en revanche différemment de la politique mise en œuvre par les gouvernants vénitiens vis-à-vis des juifs, puisque ce fut précisément durant ces années que le « ghetto », le premier d'Europe, fut institué à Venise²². Le renforcement de l'hostilité contre les juifs entraîna en effet une série de lois visant à tenir à l'écart les populations juives de Venise tout en limitant leur liberté de mouvement et d'activité. Il n'est pas dans notre propos de revenir

¹⁸ PRIULI, *I Diarii*, vol. IV, p. 248. Voir parmi de très nombreux exemples SANUDO, *I Diarii*, vol. 17, col. 99, 29 septembre 1513 ; col. 108.

¹⁹ SANUDO, *I Diarii*, vol. 17, col. 99, 29 septembre 1513.

²⁰ JUDGE DE LARIVIÈRE, « De l'impossible discours ».

²¹ SANUDO, *I Diarii*, vol. 9, col. 39-40, août 1509.

²² Rappelons que le mot même est un mot vénitien qualifiant l'îlot sur lequel était circonscrite la communauté juive de Venise, et se rapportant à la fonderie qui y était située.

ici sur la genèse du ghetto, question abordée par des travaux aussi riches qu'abondants²³. Il s'agit plutôt de relier le phénomène aux tensions des années 1508-1516.

Au XV^e siècle, des lois successives avaient cherché à limiter la durée autorisée de la période de résidence des juifs dans la lagune, en particulier à la fin du siècle, quand de nombreux juifs expulsés de la péninsule ibérique arrivèrent en Italie et dans la région de Venise. Les gouvernants de la Sérénissime alternaient un discours d'hostilité résultant d'une tradition chrétienne anti-juive et un pragmatisme politique et économique lié à l'intérêt qu'ils avaient à autoriser l'activité des prêteurs juifs dans la cité. Dans les années qui précédèrent la ligue de Cambrai, malgré les protestations répétées de certains gouvernants et marchands, les juifs pouvaient résider à Venise pour des périodes relativement longues, et surtout pratiquer le prêt et le change dans la cité. Certaines restrictions théoriques existaient pourtant et c'était à Mestre que les juifs devaient en principe exercer leurs activités bancaires.

Fuyant la guerre, les juifs qui résidaient en Terre ferme rejoignirent eux aussi Venise. Selon le chroniqueur Marino Sanudo, de 500 à résider dans la lagune en 1511, ils devinrent 700 en 1516²⁴. Durant ces années, la taxe annuelle due par la communauté ne cessa également d'augmenter. À partir de 1513, une nouvelle loi autorisa les juifs à pratiquer leurs activités financières dans la ville, ainsi qu'à participer à un marché florissant de vente de vêtements et d'objets d'occasion.

L'hostilité exprimée contre la communauté juive de Venise s'intensifia. Certains juifs dit « allemands », c'est-à-dire les ashkénazes, résidant en Terre ferme, furent par exemple accusés de participer aux exactions aux côtés des troupes impériales²⁵. On reconnaît là un phénomène classique de rejet des communautés juives, instrumentalisé par des acteurs en situation précaire²⁶.

La décision de circonscrire les juifs dans un espace clos et contrôlé résulte bien entendu de facteurs multiples et complexes. L'historien Robert Finlay a montré l'étroite relation entre la création du ghetto au printemps 1516 et la progression des troupes étrangères dans la Terre ferme vénitienne. Selon lui, la décision finale d'instituer un tel lieu qui marquait plus formellement la ségrégation entre juifs et chrétiens avait été en grande partie déterminée par la nécessité de réagir politiquement face à la dangereuse offensive menée par les coalisés. L'hostilité contre les juifs, déjà importante en 1515, n'aurait donné lieu à aucune décision sérieuse concernant leur résidence, en raison de la situation encore relativement favorable aux troupes vénitiennes sur le plan militaire. En 1516, avant la signature du concordat de Bologne, les troupes étrangères firent une ultime tentative de reprendre les terres vénitiennes. Dans l'urgence, et comme pour transférer sur une autre communauté les tensions provoquées par une situation de guerre, le ghetto fut créé²⁷.

Il faut se garder de donner d'un tel événement une explication trop fonctionnaliste, mais la simultanéité des événements fait sens. Certes, l'instauration du ghetto à Venise s'inscrit dans une histoire séculaire, dont les enjeux sont bien plus vastes, s'insérant dans la question complexe des relations entre juifs et chrétiens à l'époque médiévale, en particulier dans une cité où l'activité économique était florissante. Néanmoins, cette fondation était également à replacer dans le contexte plus immédiat de la guerre, et de la nécessité, pour des gouvernants menacés et en difficulté, de désigner un ennemi commun comme dérivatif des éventuelles formes d'hostilité collective. Cette désignation de coupables, de « boucs émissaires », est l'une des modalités classiques de régulation sociale en contexte de crise et de

²³ DAVIS, RAVID, *The Jews* ; RAVID, « The Religious, Economic, and Social ».

²⁴ FINLAY, « The Foundation of the Ghetto ».

²⁵ PRIULI, *I Diarii*, vol. IV, p. 253.

²⁶ NIRENBERG, *Communities of violence*.

²⁷ Voir plusieurs discours hostiles aux juifs dans ASV, *Senato, Terra*, reg. 19, par exemple fol. 78 et fol. 118.

fragilité politique. À Venise, au cours de la guerre de la ligue de Cambrai, les juifs furent l'un des premiers groupes de population à subir la nécessaire désignation de coupables.

Bien que « conflit interne » à la société vénitienne, la mise au ban des communautés juives relevait toutefois d'une mise à l'écart d'une population considérée comme « étrangère » à la société. À l'inverse, des tensions et des conflits apparurent à l'intérieur même de la société, et en particulier au sein du groupe dominant des patriciens, la classe dirigeante et nobiliaire de Venise. En effet, le financement de la guerre nécessitait des efforts financiers sans précédent. Les besoins s'accroissaient au fur et à mesure que les troupes se rapprochaient de la lagune. La première préoccupation des gouvernants fut d'augmenter les revenus de l'État²⁸. Les prélèvements furent de plus en plus fréquents et importants. Pour renforcer ce dispositif, les patriciens se virent proposer d'obtenir leur élection à certains offices publics en échange d'un prêt à l'État²⁹. Dès 1510, certains d'entre eux purent ainsi entrer au Grand Conseil, au Sénat ou encore obtenir le titre de procureurs de San Marco³⁰.

L'offre suscita l'intérêt de nombre d'entre eux, en particulier de ceux impliqués dans la gestion des activités économiques, bancaires et commerciales, tels par exemple le riche Alvisé Bragadin de Marco qui prêta mille ducats, en septembre 1510, pour entrer au Sénat³¹ ou encore le banquier Luca Vendramin d'Alvisé qui s'acquitta à son tour du même montant l'année suivante³². Chaque mois, plusieurs ventes étaient organisées. Le prêt accordé à la Seigneurie en échange de la charge était en général d'un montant de mille ducats, et théoriquement remboursable après quelques années³³.

Le gouvernement et les institutions continuaient d'exercer leur contrôle sur la procédure. Le paiement ne signifiait pas l'acceptation de tous les candidats et plusieurs patriciens virent leur aspiration déçue. Mais la mise en vente des offices eut des conséquences majeures sur la pratique du pouvoir elle-même, ainsi que sur la conception de l'autorité publique manifestée par les patriciens. La vénalité des offices dénotait une mutation fondamentale de la mentalité politique. Certains semblaient considérer les offices publics comme des bénéfices et non plus comme un privilège et un devoir partagés par l'ensemble du patriciat.

Dès lors, de nombreuses résistances s'exprimèrent. Les nobles qui avaient payé pour entrer dans les conseils ne furent ni assimilés ni identifiés à ceux qui avaient été élus. Dans la rhétorique politique, on rappelait toujours l'origine de leur fonction (« l'un de ceux qui ont payé pour entrer au conseil »). Des tensions apparaissaient alors entre les membres du Sénat régulièrement élus et ceux qui avaient acheté leur charge. Peut-être s'agissait-il d'ailleurs de l'une des raisons qui poussait certains à renoncer à leur nomination, dans la crainte des difficultés à venir³⁴.

Par ailleurs, ceux qui avaient payé pour ces charges tendaient à les considérer comme leur bien propre. Cette conception patrimoniale des offices fut au cœur des attaques exprimées par certains patriciens à l'égard de leurs pairs. Les critiques qui ne manquèrent d'être

²⁸ PEZZOLO, « La finanza pubblica ». Voir également ASV, *Senato, Terra*, reg. 17. La majorité des décisions prises durant les années 1509-1511, enregistrées dans le registre 17 du *Senato Terra* concerne le financement de la guerre et le moyen de trouver de nouvelles sources de revenus.

²⁹ Le phénomène a fait l'objet de nombreuses études. Voir en particulier ce qu'en disent CERVELLI, *Machiavelli*, p. 419 et suiv. ; DEL TORRE, *Venezia e la Terraferma* ; GILBERT, « Venice in the Crisis » ; LANE, « Public Debt and Private Wealth » ; MOUSNIER, « Le trafic des offices ».

³⁰ PEZZOLO, « La finanza pubblica », p. 736 ; SANUDO, *I Diarii*, vol. 10, col. 600, juin 1510 ; Biblioteca nazionale Marciana, ci-après BNM, *Mss Italiani*, cl. VII, 546 (7499), *Procuratori di San Marco dall'812 al 1701*, fol. 90-104.

³¹ SANUDO, *I Diarii*, vol. 11, col. 452, septembre 1510.

³² SANUDO, *I Diarii*, vol. 12, col. 291, 16 juillet 1511.

³³ SANUDO, *I Diarii*, vol. 10, col. 612, juin 1510 ; vol. 11, col. 49, août 1510.

³⁴ GILBERT, « Venice in the Crisis », p. 289.

formulées contre eux – incompétence, corruption, mauvaise gestion – en furent une conséquence évidente³⁵. Les échecs militaires des années 1510-1516 furent en grande partie attribués à l'incapacité de ces nouveaux gouvernants. Ils étaient, plus que de coutume, accusés de vouloir défendre en priorité leurs intérêts personnels avant de songer à celui plus général du bien public et de la Seigneurie. Ce fut d'ailleurs en partie face à ces protestations que le Conseil des Dix décida de mettre un terme à cette mesure, à partir de mai 1531, les temps plus tranquilles revenus. La gravité de la situation était telle que, selon les dires du Conseil, la majorité des offices était désormais occupée par des patriciens ayant acheté leur charge ou l'ayant reçu après un *lotto*, voire par une grâce spéciale³⁶.

Cet épisode de la vente des offices publics à Venise provoqua donc des conflits internes et des tensions au sein d'une communauté patricienne mise en difficulté par la guerre. Sans vouloir schématiser à l'excès des mécanismes sociaux plus complexes, il semble néanmoins que les dissensions au sein du groupe patricien s'exprimaient par des mises en accusation successives. Il s'agissait de faire porter à certains la responsabilité d'une situation de tensions dont toute la population avait à pâtir.

En guise de conclusion : lien social et conflits à Venise

L'expression et la manifestation de ces tensions sociales et politiques dans la société vénitienne des premières décennies du XVI^e siècle permettent d'apporter quelques éléments de conclusion sur la fonction occupée par les conflits dans la définition du lien social.

Venise est un excellent terrain d'étude dans ce domaine en raison de l'exceptionnelle cohésion sociale dont la ville avait toujours joui à l'époque médiévale, et encore au XVI^e siècle. Il s'agit de l'un des thèmes majeurs de l'historiographie de la ville, même si les historiens font en réalité rarement usage du concept même de « lien social ». La terminologie, en effet, n'est généralement pas utilisée par les historiens italiens, qui la considèrent plutôt galvaudée et ancienne, et relativement peu employée par les historiens américains et anglais. Néanmoins, le lien social – considéré comme l'ensemble des processus sociaux permettant aux membres d'une même société de vivre ensemble et de cohabiter – est au cœur des travaux consacrés à la société vénitienne du Moyen Âge à l'époque moderne. L'histoire de Venise a été traversée par des va et vient entre mythe, anti-mythe et contre-mythe³⁷. Pourtant, malgré les tentatives de nombreux historiens, ni le modèle de la stabilité et ni celui de la cohésion sociale vénitienne n'ont fondamentalement été remis en question, sans que la solidité de ce lien ne trouve d'explication évidente. Venise était, à la fin du Moyen Âge, l'une des plus grandes villes d'Occident, entre 120 000 et 150 000 habitants. Elle n'en était pas moins la capitale de l'un des États les plus stables et puissants d'Italie du nord. Certains conflits politiques retentissants avaient émaillé l'histoire de la ville, en particulier au XIV^e siècle, avec les conjurations politiques rapidement étouffées ; mais aucune émeute, aucun retournement violent, aucune révolte contre les gouvernants n'avaient plus ébranlé la ville. La population dans son ensemble, *popolani*, citoyens, nobles et étrangers, semblait cohabiter en bons termes.

Au cours des années 1508-1516, lorsque Venise devint pour un temps une « société de frontière », la nature du lien social évolua-t-elle pour autant ? Nous l'avons vu, les conflits sociaux et politiques ne manquèrent pas. Toutefois, ces conflits n'altérèrent pas, en profondeur, la stabilité de la société vénitienne, qui parvint à faire face aux événements sans heurts particuliers. L'examen de cette période suggère que ce n'est pas l'absence de conflits qui produisait du lien social, mais le mode de gestion du conflit par les acteurs. Les conflits conjoncturels évoqués ici, liés au contexte politique imprévu et violent, furent intégrés dans un processus social, garantissant de ce fait une certaine stabilité.

³⁵ QUELLER, *The Venetian Patriciate*.

³⁶ BNM, *Mss Italiani*, cl. VII, 2451 (10130), fol. 15, 29 janvier 1531.

³⁷ GRUBB, « When Myths Lose Power ».

Comment pourrait-on alors définir le lien social ? Non pas comme une structure permettant d'éviter les conflits, de les prévenir, d'empêcher leur manifestation, mais plutôt comme le produit d'interactions sociales entre les différents individus, gouvernants, habitants de la cité, acteurs politiques et économiques, qui trouvent, dans une situation particulière, la capacité d'intégrer les conflits dans un système régulé.

- BARTLETT (Robert), MACKAY (Angus) (éds.), *Medieval Frontier Societies*, Oxford, Clarendon, 1989.
- BURESI (Pascal), *La Frontière entre chrétienté et Islam dans la péninsule Ibérique. Du Tage à la Sierra Morena (fin XI^e-milieu XIII^e siècle)*, Paris, Publibook, 2004.
- CERVELLI (Innocenzo), *Machiavelli e la crisi dello stato veneziano*, Naples, Guida, 1974.
- COZZI (Gaetano), « Domenico Morosini e il “De bene instituta re publica” », *Studi Veneziani*, XII, 1970, p. 405-458.
- DALLA SANTA (Giuseppe), *La lega di Cambrai e gli avvenimenti dell'anno 1509 descritti da un mercante veneziano contemporaneo*, Venise, Sorteni e Vidotti, 1903.
- DALLA SANTA (Giuseppe), « Commerci, vita privata e notizie politiche dei giorni della lega di Cambrai. Da lettere del mercante veneziano Martino Merlini », *Atti del Reale Istituto Veneto di Scienze, etc.*, t. 76, parte 2, Venise, 1917.
- DAVIS (Robert C.), RAVID (Benjamin), *The Jews of early modern Venice*, Baltimore, Londres, The John Hopkins University Press, 2001.
- DEL TORRE (Giuseppe), *Venezia e la Terraferma dopo la guerra di Cambrai. Fiscalità e amministrazione (1515-1530)*, Milan, Angeli, 1986.
- DE VIVO (Filippo), *Information and Communication in Venice. Rethinking Early Modern Politics*, Oxford, Oxford University Press, 2007.
- FASANO GUARINI (Elena), « Center and Periphery », dans KIRSHNER (Julius) (éd.), *The origins of the State in Italy, 1300-1600*, Chicago et Londres, University of Chicago Press, 1996, p. 74-96.
- FINLAY (Robert), « The Foundation of the Ghetto: Venice, the Jews, and the War of the League of Cambrai », *Proceedings of the American Philosophical Society*, v. 126, 1982, p. 140-154.
- FORTINI BROWN (Patricia), *Venetian Narrative Painting in the Age of Carpaccio*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1988.
- GILBERT (Felix), « Venice in the Crisis of the League of Cambrai », dans Hale (John R.) (éd.), *Renaissance Venice*, Londres, 1973, p. 274-292.
- GOODMAN (Anthony), TUCK (Anthony) (éds.), *War and Border societies in the Middle Ages*, Londres, Routledge, 1992.
- HOCQUET (Jean-Claude), « Venice », *The Rise of the Fiscal State in Europe, c. 1200-1815*, Richard BONNEY (éd.), Oxford, Oxford University Press, 1999, p. 381-415.
- Las sociedades de frontera en la España medieval*, Saragosse, Universidad de Zaragoza, 1993.
- GRUBB (James S.), « When Myths Lose Power : Four Decades of Venetian Historiography », *The Journal of Modern History*, 58, n°1, 1986, p. 43-94.
- JUDDE DE LARIVIÈRE (Claire), « De l'impossible discours aux formes de l'action. La fidélité politique à Venise, XV^e-XVI^e siècles », *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, t. 118, 2006, p. 217-225.
- PEZZOLO (Luciano), « La finanza pubblica : dal prestito all'imposta », dans TENENTI (Alberto), TUCCI (Ugo) (éds.), *Storia di Venezia. Dalle origini alla caduta della Serenissima*, Tome V, *Il Rinascimento. Società ed economia*, Rome, Istituto della enciclopedia italiana, 1996, p. 703-751.
- LANE (Frederic C.), « Public Debt and Private Wealth. Particular in Sixteenth Century Venice », *Histoire économique du monde méditerranéen, 1450-1650. Mélanges en l'honneur de Fernand Braudel*, vol. 1, Toulouse, Privat, 1972, p. 317-325.
- MALLETT (Michael M.), « Venezia e la politica italiana 1454-1530 », dans Alberto TENENTI, Ugo TUCCI (éds.), *Storia di Venezia. Dalle origini alla caduta della Serenissima*, Tome IV, *Il Rinascimento. Politica e cultura*, Rome, Istituto della enciclopedia italiana, 1996, p. 245-310.

- MOLÀ (Luca), *La comunità dei Lucchesi a Venezia. Immigrazione e industria della seta nel tardo Medioevo*, Venice, Istituto veneto di Scienze, Lettere ed Arti, 1994.
- MOLÀ (Luca), MUELLER (Reinhold C.), « Essere straniero a Venezia nel tardo Medioevo: accoglienza e rifiuto nei privilegi di cittadinanza e nelle sentenze criminali », dans CAVACIOCCHI (Simonetta) (éd.), *Le migrazioni in Europa, secc. XIII-XVIII*, Florence, Le Monnier, 1994, p. 839-851.
- MOROSINI (Domenico), *De bene instituta re publica*, Claudio Finzi (éd.), Milan, Giuffrè, 1969.
- MOUSNIER (Roland), « Le trafic des offices à Venise », *La plume, la faucille et le marteau. Institutions et société en France du Moyen Âge à la Révolution*, Paris, Presses universitaires de France, 1970, p. 387-401.
- MUIR (Edward), *Civic Ritual in Renaissance Venice*, Princeton, Princeton University Press, 1981.
- NIRENBERG (David), *Communities of violence : persecution of minorities in the Middle Ages*, Princeton, Princeton University Press, 1996.
- PRIULI (Girolamo), *I Diarii (diario veneto), 1494-1512*, SEGRE (Arturo), CESSI (Roberto) (éds.), dans *Rerum Italicarum Scriptores*, t. XXIV, parte 3, Città di Castello-Bologna, 1912-1938.
- QUELLER (Donald E.), *The Venetian Patriciate, reality versus myth*, Urbana, University of Illinois Press, 1986.
- RAVID (Benjamin), « The Religious, Economic, and Social Background and Context of the Establishment of the Ghetti of Venice », dans COZZI (Gaetano) (éd.), *Gli Ebrei e Venezia, secoli XIV-XVIII*, Milan, 1987, p. 211-260.
- ROMANO (Dennis), *Housecraft and Statecraft, Domestic Service in Renaissance Venice, 1400-1600*, Baltimore, Londres, John Hopkins University Press, 1996.
- SANUDO (Marino), *I Diarii*, 58 volumes, FULIN (Rinaldo) (éd.), Venise, 1879-1903 ; 2^e édition, Bologne, 1989.

Claire Judde de Larivière